



j ai résilier mon contrat SFR sous 14 jours

Par **franz95**, le **09/01/2020** à **15:23**

bonjour, j'ai résilié mon contrat SFR sous 14 jours et il me réclame la totalité d'un an la somme de 240 € et pourtant j'ai le courrier de leur part comme quoi le contrat a bien été résilier et malgré les preuve envoyer il me harcèle depuis un an par huissier je vais être obligé de faire un référé devant la justice et je voulais savoir combien je peux demander le maximum pour harcèlement moral et abus car je suis handicapé avec un traitement sous morphine et j'ai même pensé au pire moralement suite au harcèlement depuis un an merci de votre réponse

Par **morobar**, le **09/01/2020** à **16:36**

Bonjour,

[quote]
je vais être obligé de faire un référé devant la justice

[/quote]
Vous devriez effectuer une saisine et pas un référé.

Je suppose à l'exposé du délai de 14 jours, que vous avez exercé un droit de rétractation.

C'est à, vous de rapporter la preuve de l'exercice de ce droit dans le délai de 14 jours.

Si tel est bien le cas, le comportement de ce fournisseur est bien fautif.

Vous pouvez demander ce que vous voulez (moins de 10000 euro) devant le tribunal d'instance y compris un séjour sur un paquebot.

Mais rien lié à votre état de santé que vous n'avez pas signalé comme contrainte à la signature du contrat.

Par **franzy95**, le **22/01/2020** à **12:07**

bonjour, je vous remercie de votre réponse bonne journée

Par **Lag0**, le **22/01/2020** à **13:24**

Bonjour,

Petite question, ce contrat, vous l'aviez souscrit par téléphone ou internet et pas en boutique ?